Image not found or type unknown

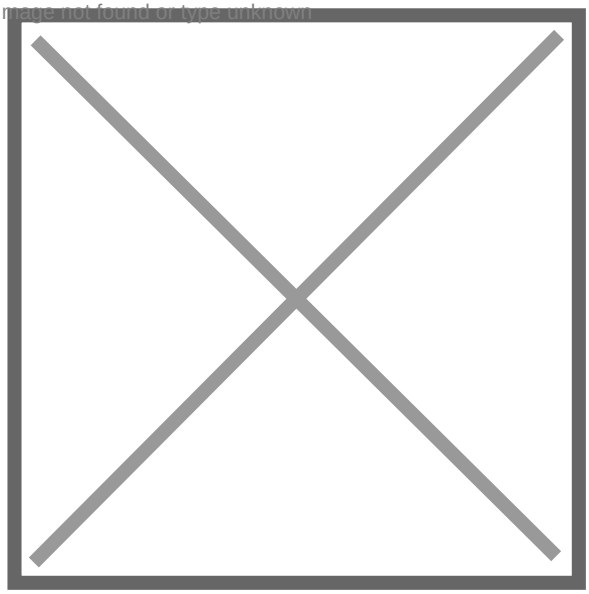

Salaire commercial VRP exclusif

Par **Monguilou50**, le **27/09/2016** à **18:03**

Bonjour,

Je suis commercial, sous statut VRP exclusif.
Ma direction me prélève sur mon salaire une partie du montant des RFA que je peux proposer à certains clients. Ceci n'apparaît pas dans mon contrat. Mon patron est-il dans son bon droit ?

De la même manière, je suis prélevé d'un certain pourcentage du commissionnement perçu chez des clients qui se retrouvent en RJ ou LJ, et qui n'ont donc pas honoré leurs factures.
Là encore, rien dans mon contrat de travail. Mon patron est-il là aussi dans son bon droit ?

Concernant, mes commissionnements, aujourd'hui je n'ai aucun moyen de vérifier les CA et montants
de marge qui me sont donnés par mon patron. Il ne me fournit aucun éléments justificatif.
J'ai bien quelques informations de montant de prise de commande/facturation en cours de mois,
mais il y a toujours des écarts entre les montants de prise de commande et la facturation.
Ecarts que l'on est incapable de me justifier et qui bien entendu ne va pas dans mon sens.
Quel recours puis-je avoir, afin de pouvoir vérifier la véracité de mes chiffres et donc de mon salaire ?

Enfin, je suis commissionné sur la marge commerciale, autrement dit, sur la marge qui ressort du système informatique de commande/facturation. Il s'avère que les prix d'achats réels sont parfois bien différents, à l'avantage de mon patron bien entendu. Là encore, mon patron est-il dans son bon droit ?

Merci de vos réponses

Par **Visiteur**, le **27/09/2016** à **18:41**

Vous avez un fixe + commissions ?
Quoi qu'il en soit, votre contrat doit spécifier clairement les choses noir sur blanc.
Une clause du contrat de travail ne peut prévoir une variation de rémunération que si elle est fondée sur des éléments objectifs indépendants de la volonté de l'employeur, ne fait pas porter le risque d'entreprise sur le salarié et n'a pas pour effet de réduire la rémunération en dessous des minima légaux.

Par **Monguilou50**, le **30/09/2016** à **15:05**

J'ai effectivement un fixe + commissions (pourcentage sur la marge, d'où ma question sur les marges commerciales et effectives).

Je n'ai aucun des éléments cités dans mon message d'origine qui est spécifié dans mon contrat de travail...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés